

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE
de
MITTELWIHR

F 68630 – Route du Vin
Tél. 03 89 47 90 23



CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 NOVEMBRE 2022

SEANCE ORDINAIRE

SOUS LA PRESIDENCE DE
ALAIN KLEINDIENST, MAIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE CONSEILLERS

Elus :	15
En fonction :	15
Présent(s) :	12
Absent(s) :	1
Excusé(s) :	0
Représenté(s) :	2

LISTE DE PRESENCE

Maire & Adjoints

Alain KLEINDIENST – Maire	Présent
Fanny OSTER – 1 ^{er} Adjoint	Présente
Jean Michel HERRSCHER – 2 ^e Adjoint	Présent
Philippe SCHEIDECKER – 3 ^e Adjoint	Présent
<i>Arrivée à 19h05</i>	

Conseillers Municipaux

Noëlle ABEGA	Présente
Philippe BLANCK	Présent
<i>Arrivée à 19h45</i>	
Jean-Claude BURGHART	Présent
Éric DUBERTRAND	Représenté
Fanny ECKERT	Présente
Andrée GOCKER	Présente
Edith GREINER	Présente
Aurélie MAULER	Présente
Nicole STROSSER	Présente
Robert ZIEGLER	Représenté
Benjamin ZIRGEL	Absent

PROCURATION(S)

Éric DUBERTRAND à Jean-Michel HERRSCHER

Robert ZIEGLER à Fanny OSTER

SECRETAIRE DE SEANCE

Agathe BAUDIQUEZ – Secrétaire de Mairie

DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

03 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

- 1 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 2 – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDGFPT68) – Révision du contrat de prévoyance au 1er janvier 2023
- 3 – Informations et divers

1 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Pour :	13	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

2 - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDGFPT68) – Révision du contrat de prévoyance au 1er janvier 2023

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire prévoyance risque « prévoyance » le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 349 collectivités et 5 585 agents adhérents. Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2022, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1^{er} janvier 2023. Cette dégradation avait déjà été constatée en 2021 et avait fait l'objet d'une augmentation de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite au 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la Fonction Publique Territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés courant juillet par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion a été informé et consulté le 20 septembre 2022. À l'unanimité, mais également avec regrets, les membres préconisent de retenir l'augmentation des taux de 10 % et non la diminution des garanties, afin de maintenir le niveau de garantie actuel et conserver un contrat de meilleure qualité à proposer aux agents.

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, le 4 octobre 2022, de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,47 % à 1,61 % à partir du 1^{er} janvier 2023. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Mutualité ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n° RFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

VU la Convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

VU la Délibération du Conseil Municipal du 06 Novembre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

VU l'Avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 20 septembre 2022 ;

VU la Délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 4 octobre 2022 ;

VU l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 19 octobre 2022 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal :

PREND ACTE des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2023 dans le cadre de la Convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

		Niveau d'indemnisation	Taux actuels en vigueur jusqu'au 31/12/2022	Proposition contractuelle 2023
Incapacité		95 %	0,64 %	Hausse de 10 % du taux de cotisations (sauf décès)
Invalidité		95 %	0,34 %	0,37 %
Perte de retraite		95 %	0,49 %	0,54 %
Décès / PTIA		100 %	0,33 %	0,33 %

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Pour :	13	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

3 – Informations et divers

- Pétition – Lecture du courrier de Monsieur Claude HUBER, Maire de la Commune de Saint-Hippolyte ainsi que de la motion aux parlementaires d'Alsace relatifs au devoir de mémoire de l'incorporation de force décrétée dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.
- Cérémonie du 11 Novembre – Le départ du cortège se fera devant la Mairie à 11h00.

- Bulletin Municipal – La date limite de remise des articles a été fixée au Lundi 05 Décembre 2022.
- Aînés – Le repas des aînés organisé le 11 Juin 2022 a été une réussite. Les élus ont pris la décision d'organiser le repas annuel des aînés au mois de Mai au lieu du mois de Décembre pour les années à venir. Des chocolats seront offerts aux aînés en cette fin d'année pour Noël.
- Entretiens individuels – Les entretiens individuels des membres du personnel ont été réalisés. Les appréciations générales sont très positives.
- Hausse des coûts de l'énergie – Le bilan des consommations de gaz et d'électricité des années 2021 et 2022 est soumis aux Conseillers municipaux. Les coûts prévisionnels de consommation de gaz pour l'année 2023 sont également présentés. La hausse des tarifs est importante et impactera fortement le prochain budget.
- Éclairage public – Les Communes de Riquewihr et Bennwihr ont fait le choix d'éteindre leur éclairage public respectif la nuit. Une réflexion sera portée par le Conseil municipal de Mittelwihr quant à l'extinction ou l'abaissement de l'éclairage public dans le cadre de sa rénovation. Une réunion de lancement des travaux de rénovation de l'éclairage sera organisée rapidement avec la société Vialis.
- Suite aux fortes chaleurs et à la sécheresse de l'été 2022, les agents du service technique étudient la possibilité d'installer une cuve de récupération d'eau de pluie sur le site de l'atelier communal.
- Fédération de chasse du Haut-Rhin – La Fédération a fait don d'un kit de biodiversité comprenant des haies champêtres, des arbres fruitiers, de prairies mellifères, des nichoirs... L'installation des ces éléments est prévue prochainement au sein du verger communal.
- École – Le bâtiment de l'école nécessite de nombreux travaux de réhabilitation et d'isolation notamment dans le contexte actuel de hausse des coûts de l'énergie. Le remplacement de la chaudière est également devenu incontournable.

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil municipal sur l'avenir de ce bâtiment et les solutions à envisager. Il rappelle qu'un projet avait été initié avec la société SOVIA impliquant sa démolition.

Madame Noëlle ABEGA fait part de sa déception suite à l'échec du projet porté par Centre Alsace Habitat. Elle souligne que d'autres projets similaires ont été réalisés avec succès au sein de communes haut-rhinoises et regrette que nous ne nous soyons pas engagés plus rapidement avec Centre-Alsace Habitat ce qui aurait permis d'éviter les fortes hausses des crédits en août qui ont pesé sur la décision d'abandonner le projet. Elle rappelle que des études ont déjà été menées par la Commune sur divers sujets et ont impacté financièrement cette dernière contrairement à Centre-Alsace Habitat dont les études réalisées sont gratuites. Elle souhaiterait que d'autres promoteurs soient consultés sur ce dossier.

Madame Nicole STROSSER demande si l'isolation par l'intérieur du bâtiment pourrait être envisagée à nouveau suite au coût trop élevé de l'isolation par l'extérieur.

Madame Noëlle ABEGA signale que cela a été proposé mais Centre Alsace Habitat n'a pas voulu revenir sur sa décision. Elle évoque également des problèmes de communication avec les habitants de la Commune quant à la démolition ou non de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment est fissuré et qu'une hausse des loyers n'est pas envisageable. Le coût financier pour la Commune est trop élevé.

Madame Noëlle ABEGA souligne l'importance de la communication avec les locataires des logements situés au sein de l'école.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet comme celui de l'école nécessite du temps.

Madame Noëlle ABEGA évoque également le problème du manque de financement du fait d'investissements lourds déjà réalisés.

Monsieur le Maire affirme assumer le financement de l'atelier communal et envisage de réaliser un sondage auprès de la population quant à l'avenir de l'école.

Madame Nicole STROSSER interroge Monsieur le Maire sur les options dont dispose la Commune.

Monsieur le Maire répond en rappelant que la seule option envisageable à ce jour est celle de la société SOVIA.

Monsieur Jean-Claude BURGHART s'interroge sur le coût que devra supporter la Commune dans le cadre du projet de la société SOVIA.

Monsieur Philippe SCHEIDECKER précise qu'en cas de nouvelles constructions, il n'y aura pas de problème au niveau des réseaux. Toutefois il rappelle qu'il faudra accepter la présence de davantage d'habitants sur un espace relativement réduit.

Madame Noëlle ABEGA est inquiète quant au risque d'inondation de la zone concernée.

Monsieur Philippe BLANCK précise que le réseau est déjà saturé dans le secteur.

Monsieur le Maire rappelle que les locaux actuels de l'école sont surdimensionnés pour les deux classes présentes actuellement. Il indique le projet de la société SOVIA devra être retravaillé et que le Conseil municipal devra préciser ses conditions.

Madame Nicole STROSSER interroge les Conseillers quant à la possibilité de réaménager l'intérieur du bâtiment du fait de la hauteur sous-plafond importante tout en maintenant la structure.

Madame Fanny ECKERT souligne la possibilité d'installer d'autres équipements d'utilité publique (crèche, maison médicale). Elle précise que la société SOVIA pourrait viabiliser le terrain, ce que d'autres promoteurs ne font pas nécessairement.

Monsieur le Maire indique que les souhaits du Conseil devront être notés pour transmission à la société SOVIA. Il précise que les études ne sont pas gratuites et que le Conseil devra donc se positionner rapidement. Il ajoute que la question de la réhabilitation du bâtiment en lieu et place de sa démolition pourra être posée à la société SOVIA.

Madame Edith GREINER indique qu'une solution doit être trouvée afin d'atténuer les coûts de l'énergie. Cette solution pourrait permettre de donner un temps de réflexion supplémentaire et ne pas précipiter la prise de décision.

Madame Aurélie MAULER indique que des aides peuvent être demandées dans le cadre du changement de la chaudière.

Madame Noëlle ABEGA rappelle que la démolition du bâtiment est estimée à 100 000€. Elle souligne que le projet implique également la démolition d'un parking réalisé récemment.

Madame Nicole STROSSER affirme qu'elle trouve dommage de faire tomber ce bâtiment.

Monsieur Jean-Michel HERRSCHER indique qu'il consultera un architecte dans la semaine afin de savoir si le projet pourrait également l'intéresser.

Madame Nicole STROSSER souligne l'importance d'obtenir un deuxième avis afin de comparer les projets et envisager de conserver le bâtiment.

Monsieur le Maire rappelle que la conservation du bâtiment par la société SOVIA n'est pas viable financièrement pour cette dernière.

Monsieur Philippe BLANCK s'interroge sur la possibilité d'arracher l'arrière du bâtiment en mauvais état et de conserver la structure située à l'avant.

Madame Edith GREINER rappelle que des fissures sont également présentes sur le temple et interroge le Conseil sur l'avancement de ce dossier.

Madame Aurélie MAULER souligne l'importance de conserver une école au sein du village. Le bâtiment devant l'accueillir étant de moindre importance.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune ne dispose pas de l'emprise foncière nécessaire à l'implantation de l'école ailleurs sur le banc communal.

- SIPS – Madame Noëlle ABEGA s'interroge sur l'avancement de l'étude engagée au sein du SIPS. Monsieur le Maire répond que le Syndicat est dans l'attente de précisions quant au classement de l'emprise en zone inondable.
- Appel à projets – Le candidat retenu dans le cadre de l'Appel à projets est en recherche de financements.

Ouverture de séance à 19h⁰⁰
Levée de séance à 21h⁰⁵